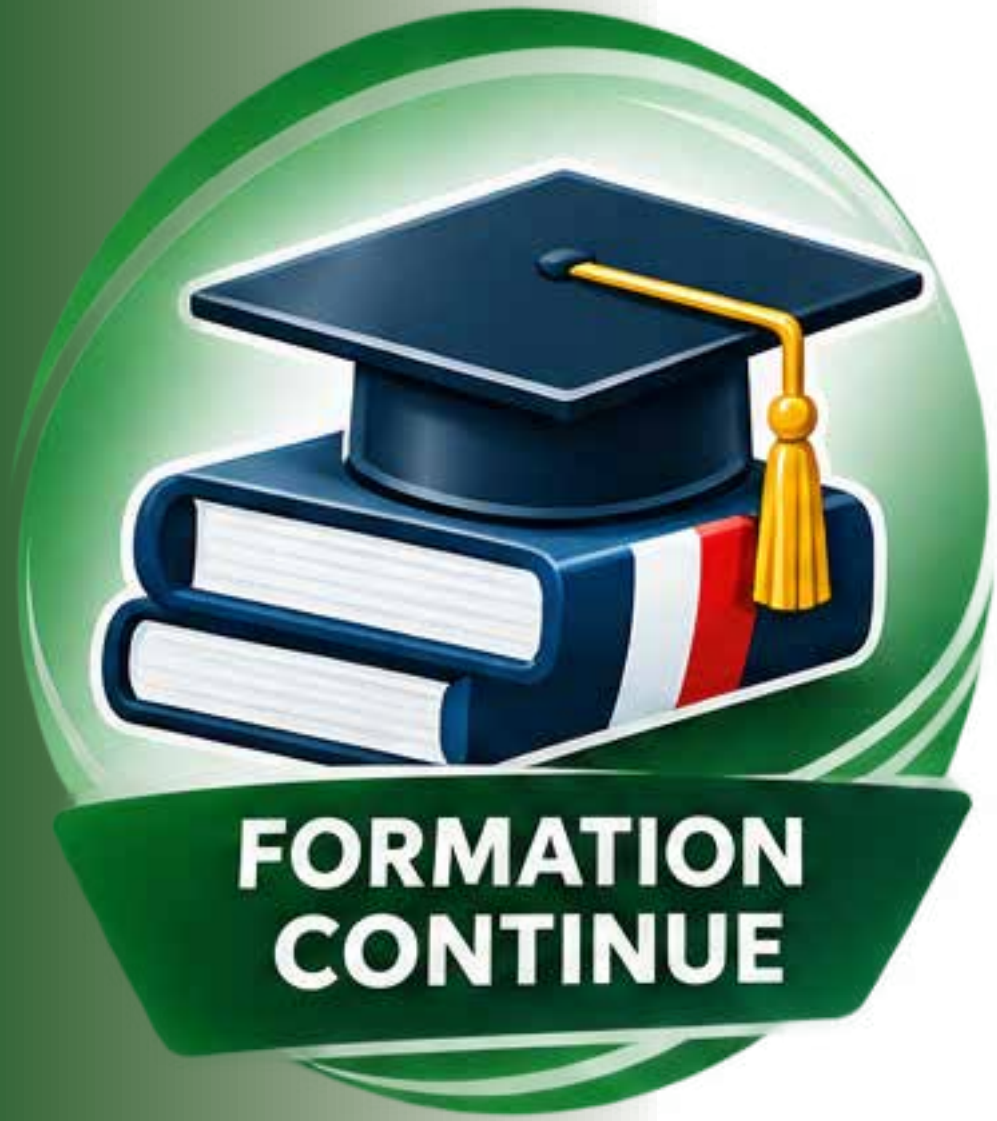


REVENDICATIF 2027

FORMATION

UN1TÉ



Création d'une sous-direction de la Formation Continue à l'académie de Police

CRÉATION D'UNE SOUS-DIRECTION DE LA FORMATION CONTINUE À L'ACADÉMIE DE POLICE

La réforme de la DGPN a eu pour effet de sortir la Formation Continue du périmètre de l'Académie de Police.

Ces effectifs étant rattachés aux DZPN, et particulièrement au DZA Formation.

Le plan démographie 2032 comprend une montée en puissance des recrutements qui a eu pour effet immédiat d'externaliser la FIPA (Formation Initiale des PA) vers les SZRF et les SDRF. Fort de ces objectifs de recrutement de l'ordre de 11.000 agents, les formateurs FC vont donc être centrés sur cette formation initiale PA ainsi que sur la ROPN.

Pour UN1TÉ, il est donc plus que justifié qu'une Sous-Direction de la Formation Continue soit ajoutée dans l'arborescence de l'Académie de Police.



SST / CT

Actuellement les effectifs de l'Académie de Police se trouvent noyés dans la F3SCT des SERVICES CENTRAUX.

À l'instar de ce qui est pratiqué pour la DCCRS, UN1TÉ revendique que les conditions de travail de toute la « communauté formation », formateurs, USI, PATS et élèves soient appréhendées au sein d'une F3SCT Formation placée sous l'autorité de la DC Académie.

À ce jour, les problématiques d'effectifs, la surcharge du plan de charge, la situation

bâtimentaire des différentes structures, les conditions d'hébergement des élèves, doivent être abordées dans une instance propre et non pas invisibilisées dans une F3SCT Fourre-tout.



VESTIAIRE FTSI/ FTFI - ÉQUIPEMENTS & HABILITATIONS

L'organisation des derniers grands évènements et les mouvements sociaux ont vu les personnels de l'Académie engagés sur des missions opérationnelles.

Ces personnels doivent donc avoir la garantie de disposer de tous les moyens de protection nécessaires et les véhicules dédiés doivent être également dans un état compatible avec les réalités du terrain.

Le maintien d'habilitations valides doit également faire l'objet d'un suivi permanent. Tant pour les AFI que pour les habilitations judiciaires.

Pour les FTSI et FTFI, UN1TÉ revendique l'attribution d'une primo dotation en termes d'équipements, d'effets vestimentaires et de matériels pédagogiques ; paquetage renouvelable à chaque recyclage.

UN1TÉ revendique également le versement d'une « masse » chaussure de sport d'un montant de 300€/an pour les FTSI et 150€/an pour les FTFI.

UN1TÉ revendique l'accès au RULP pour les CTFI – CTZ et responsables de SDRF. UN1TÉ revendique l'attribution de 30 points de NBI pour les FTSI.



ORGANISATION DU TRAVAIL
MESURES IMMÉDIATES

Il devient impérieux qu'une harmonisation soit faite sur l'application des Horaires variables ainsi que sur les possibilités d'accès au télétravail.

La dégradation des conditions de travail des formateurs semble inéluctable et suit de près la perte d'attractivité de la filière investigation.

Les mêmes maux produisant les mêmes effets, tout doit être entrepris afin que les

formateurs puissent organiser leur vie professionnelle autant que leur vie personnelle.

Ces mesures relevant de l'application du bon sens, l'Académie doit envisager une dotation en matériels permettant le TT des formateurs et des PATS.

Pour les horaires variables, cette responsabilisation des agents ne pourra qu'améliorer leur bien-être et leur motivation et participe de fait à la prévention des RPS.

Dans le même esprit, UN1TÉ revendique la mise en expérimentation de la semaine en 4 jours.

Une telle mesure nécessiterait de réfléchir à de nouvelles organisations du travail mais pourrait rendre attractifs des postes qui aujourd'hui restent vacants.

Pour pallier la perte d'attractivité de la filière FTSI, et en opposition avec l'expérimentation des RTPN, UN1TÉ porte le projet de création des FTPN.

Ces FTPN seraient le pendant des FTFI dans la Formation Continue.

L'objectif cherché serait de laisser l'opportunité à des fonctionnaires de s'engager sur le module TIR de la formation FTSI et peut-être, avec le temps, poursuivre sur la finalisation de la formation FTSI.

50% des premiers FTFI sont devenus des FTSI par la suite.

Et a contrario des RTPN, les FTPN seraient des formateurs à part entière. La formation ne peut s'envisager qu'au travers de la préservation des acquis et de la montée en compétence et ne peut se réduire à la satisfaction de statistiques.



CONTRAT FORMATEUR / RSA / RESSOURCEMENT- IAM

Le contrat formateur ne doit plus s'inscrire avec une limite de temps. Les formateurs sont évalués et tant qu'ils donnent satisfaction dans leurs compétences pédagogiques, ils peuvent pérenniser leur contrat formateur.

En ce qui concerne le Retour En Service Actif, UN1TÉ revendique que le fonctionnaire souhaitant effectuer un RSA soit satisfait sur un des deux choix effectués.

RSO : UN1TÉ souhaite que ce Retour en Service d'Origine soit maintenu dans sa forme actuelle.

Concernant les stages de ressourcement, la logique du moins-coûtant n'est pas le bon angle pour UN1TÉ.

Au regard de la diversité d'implantation des structures de formation et parfois du peu de services à proximité de l'école, UN1TÉ revendique que la possibilité soit offerte aux

formateurs qui le désireraient, d'effectuer leurs stages de ressourcement dans des CPN plus éloignées et offrant une diversité d'unités.

À cet effet, cet éloignement temporaire doit leur permettre de bénéficier de l'IAM.

UN1TÉ revendique également que les formateurs des SDRF (FG et FTSI) puissent bénéficier du contrat formateur et donc des RSA et des stages de ressourcement tels que prévus.



CARRIÈRE & ATTRACTIVITÉ FILIÈRE FI

Dans le cadre des nouveaux examens professionnels, UN1TÉ revendique que les lauréats soient nommés sur leur poste afin d'éviter une perte des compétences.

UN1TÉ revendique la mise en place de l'avancement automatique au sein de la filière formation et que les Formateurs Généralistes, les FTFI et FTSI puissent être reconnus et considérés dans leur filière métier.

UN1TÉ revendique la cartographie OPJ pour TOUS les formateurs OPJ et FTSI OPJ.

Dans le cadre des postes officiers non pourvus et des responsabilités assumées par le CEA, UN1TÉ revendique le déploiement de postes de RULP dans les structures de formation.

Afin de sédentariser les formateurs et les amener à se projeter dans un parcours de long terme, UN1TÉ revendique la création d'une prime de fidélisation « FORMATION » qui se voudra progressive.

Partant du montant existant de la PRE « F » de 1000€, UN1TÉ revendique une montée progressive de cette prime au fil des ans.

Ex : 500€ + 500€ la 1ère année

650€ + 650€ la deuxième

800€ + 800€ la troisième

1000€ + 1000€ la quatrième



BÂTIMENTAIRE

À ce jour 52% du CEA a plus de 46 ans.

Pour faire face au renouvellement générationnel qui frappera la Police Nationale ces prochaines années, UN1TÉ revendique une politique bâtimentaire ambitieuse et prône la création d'au moins une École de Police.

À des fins d'optimisation des temps de formation, UN1TÉ revendique que chaque école dispose d'un stand de tir dans l'enceinte de l'école.

UN1TÉ revendique que la Réalité Virtuelle soit développée pour la formation.

Ces améliorations technologiques sont particulièrement efficaces, proches de la réalité et n'engagent pas un investissement trop conséquent.

UN1TÉ revendique une modernisation des locaux et leur adaptation aux nouvelles technologies.

Salles de cours et hébergement des élèves doivent permettre d'améliorer les conditions d'apprentissage et de repos des personnels.



ÉLÈVES GARDIENS DE LA PAIX

Au regard de l'engagement des élèves sur les stages d'alternance au cours de leur scolarité ainsi que leur participation de plus en plus fréquente aux grands évènements ou renforts ponctuels, UN1TÉ revendique une augmentation de l'ISSP des élèves, actuellement à 12%.

UN1TÉ revendique le respect de l'APORTT lors des stages d'alternance. Droit à repos, respect des 11h00 d'inter service et descentes de nuit.

Dans le cadre du recours de plus en plus fréquent à l'externat pendant la scolarité, UN1TÉ revendique que cette mesure ne soit accordée qu'aux volontaires et que si tel n'est pas le cas, que l'administration participe à la prise en charge (partielle) des loyers.